

TOUT SAVOIR

sur les Classes Territoriales de l'apprentissage

Lannion

Loudéac

Rostrenen

Pourquoi ?

- pour accroître l'offre de formation aux métiers de l'artisanat sur les territoires, auprès des jeunes et des entreprises,
- pour permettre aux jeunes d'acquérir progressivement la mobilité nécessaire à leur insertion professionnelle future.

Avec qui ?

- en relation avec Lannion Trégor Communauté,
- en accord avec le Conseil Régional de Bretagne.

Pour préparer quels diplômes ?

- CAP Boulangerie
- CAP Pâtisserie
- CAP Vente option produits alimentaires et option produits d'équipements courants
- CAP Cuisine
- CAP Restaurant

Comment ?

Dans le cadre d'un **contrat d'apprentissage en 2 ans** (voir verso) :

. première année sur Lannion avec 3 regroupements à Dinan

Enseignement général :

- 10 semaines de cours de 28 heures sur site

Enseignement professionnel :

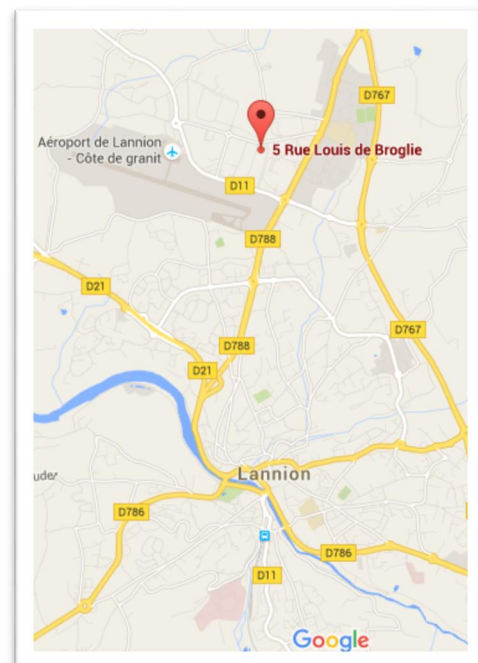
- 3 semaines de cours (travaux pratiques et technologie) sur les sites de Dinan
 - . novembre (déplacements quotidiens organisés par le CFA)
 - . mars (déplacements à la semaine organisés par le CFA + internat)
 - . juin (internat)

. deuxième année en CFA à Dinan (14 semaines de cours)

Où ?

Espace de Broglie, 5 rue Louis de Broglie - Bâtiment B
22300 Lannion

Bus : Réseau TILT – Lignes A & C – Arrêt Espace de Broglie



TOUT SAVOIR

sur les Classes Territoriales de l'apprentissage

Quelles sont les conditions pour entrer en apprentissage ?

Avoir entre 15 et 25 ans inclus

- o Au lendemain des 15 ans et sous réserve que la classe de 3e ait été effectuée en totalité.
- o A partir de 16 ans et jusqu'à la veille des 26 ans. Plus de 26 ans, nous consulter.
- o Vous aurez 15 ans entre le 1er septembre et le 31 décembre, nous consulter.

Trouver un maître d'apprentissage

Par des candidatures spontanées auprès des entreprises, en effectuant des stages de découverte, en consultant les offres sur le site de Bretagne Alternance (www.bretagne-alternance.com) et en y déposant son CV...

Candidater au CFA

- o Télécharger la fiche de candidature sur le site www.cfa-cotesdarmor.fr ou la retirer au CFA.
- o La compléter avec le futur employeur et la transmettre au CFA. Cette fiche permet de pré-inscrire le jeune dans l'une de nos sections. Les fiches de candidature sont traitées par ordre d'arrivée, en fonction des places disponibles.

Demander un contrat d'apprentissage

C'est à l'employeur de faire la demande du contrat dès le mois de mai auprès du service Apprentissage de la Chambre Consulaire dont il dépend.

Lorsque le contrat d'apprentissage est signé et renvoyé au CFA, l'inscription est définitive et officielle.

Signature du contrat

Le contrat d'apprentissage peut être signé entre le 1er juillet et le 30 novembre.

Congés

Le contrat d'apprentissage donne droit à 5 semaines de congés payés par année complète travaillée.

Période d'essai

Période d'une durée de 45 jours consécutifs ou non de formation pratique en entreprise, durant laquelle le contrat peut être rompu par l'une ou l'autre des parties. Au-delà, la rupture du contrat ne sera possible qu'après l'accord des deux parties : l'employeur et l'apprenti-e (ainsi que les représentants légaux pour les mineurs).

Quelle rémunération pour un contrat d'apprentissage ?

CAP	Moins de 18 ans	18-20 ans	21 ans et plus
1 ^{ère} année	25 % du Smic	41 % du Smic	53 % du Smic
2 ^{ème} année	37 % du Smic	49 % du Smic	61 % du Smic

Quelles aides pour les entreprises ?

Toutes les informations sur le site www.region-bretagne.bzh

Quelles aides pour les apprentis ?

Elles sont versées par la Région Bretagne

- o **Aide au Premier équipement professionnel** 60 € en CAP Vente, 150 € pour les autres
- o **Aide Argoat** 2016 (Hébergement, Restauration et Transport)

Moins de 18 ans	18-20 ans	21 ans et plus
800 €	550 €	400 €

Contact :

CFA de la CMA Côtes d'Armor
Campus de Dinan
Philippe CORDONNIER
02 96 76 27 46 / 06 48 39 00 37
p.cordonnier@cma22.fr

